

**DEPARTEMENT****AIN****EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 15

Ayant pris part à la

Délibération : 15

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 15/04/2026

**Présents** : Bonhomme Carine, Bornard Jean, Brezun Johann, Chapuis Robert, Clerc Kelly-Ann, Cravotto Christophe, Dupille Nathalie, Ferte Maxence, Gandré François-Nicolas, Ginter Sophie, Goiffon Laure, Gonnet Aurélie, Jeambenoit Elisabeth, Prigent Christophe, Rigutto Emilien

**Secrétaire de Séance** : Gandré François-Nicolas

Délibération : 2026-024

**Objet** : Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

**Vu** les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

**Considérant** que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

**Considérant** que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

**Considérant** qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

**Considérant** que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

**Considérant** que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

**Considérant** la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

**Considérant** que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de Chanay doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

**Considérant** que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

**DECISION**

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 avril 2026.



**Le Conseil Municipal de la commune de Chanay,  
Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,  
Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de  
ses suppléants.**

Après appel à candidature de Madame le Maire, sont candidats :

- **Monsieur Jean BORNARD, Conseiller Municipal, avec pour suppléants :**
- **Suppléant n°1 :** Monsieur Christophe CRAVOTTO, 1<sup>er</sup> Adjoint
- **Suppléant n°2 :** Monsieur Christophe PRIGENT, Conseiller Municipal

Il est procédé au scrutin : Résultat du 1<sup>er</sup> tour (majorité absolue) :

- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 9

Ont obtenu :

<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Monsieur Jean BORNARD, Conseiller Municipal, avec pour suppléants :</b></li> <li>○ <b>Suppléant n°1 :</b> Monsieur Christophe CRAVOTTO, 1<sup>er</sup> Adjoint</li> <li>○ <b>Suppléant n°2 :</b> Monsieur Christophe PRIGENT, Conseiller Municipal</li> </ul>	15 voix
---	---------

- **Monsieur Jean BORNARD, Conseiller Municipal, avec pour suppléants :**
- **Suppléant n°1 :** Monsieur Christophe CRAVOTTO, 1<sup>er</sup> Adjoint
- **Suppléant n°2 :** Monsieur Christophe PRIGENT, Conseiller Municipal  
ayant obtenu la majorité absolue, est élu.

\* \* \* \*

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de Chanay au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n°1	Suppléant n°2
<b>Monsieur Jean BORNARD</b>	Monsieur Christophe CRAVOTTO	Monsieur Christophe PRIGENT

Présents : 15

Absents ayant donné procuration : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : François-Nicolas GANDRÉ

**ADOPTÉ :**  
à l'unanimité des membres  
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré  
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,  
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,  
François-Nicolas GANDRÉ

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 30 avril 2026.